

ABONNEMENT

Saumur	
En an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
En an	20
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 11 MARS

Documents soustraits

Un rédacteur du *Temps* a interrogé « un magistrat du parquet » au sujet des dépêches échangées entre MM. Clémenceau et Cornélius Herz, dépêches qui ne figurent point au dossier et que M. Barboux aurait réclamées. Le magistrat du parquet a protesté énergiquement contre cette allégation. « Aucune pièce n'a été distraite du dossier. Les télégrammes auxquels on fait allusion existent dans l'état où M. Clémenceau les a saisis, et ils sont aux mains du président de la Cour d'assises, avec tout le dossier. Ces dépêches constituent, d'ailleurs, des pièces sans importance. »

Nous ne savons quel est le magistrat du parquet auquel le *Temps* s'est adressé et s'il a quelque qualité pour protester contre la nouvelle que nous avons donnée il y a quelques jours, mais un fait est certain, c'est que M. Cornélius Herz a adressé à divers personnages importants des dépêches comminatoires, et que ces dépêches ne figurent pas au dossier. M. Ch. de Lesseps les a vainement réclamées, dans l'intérêt de sa défense, et il a pu dire sans être contredit par le président des assises ou l'avocat général : « J'ai signalé à l'instruction, depuis trois mois, les moyens de les retrouver, mais on ne les a pas retrouvés. Il y en a pourtant un paquet énorme et j'ai expliqué combien j'en aurais besoin pour ma défense. Elles ont été connues au ministère, à la direction des postes. On les a conservées au moins un certain temps. »

Ce sont ces dépêches que l'instruction aurait dû chercher et trouver. Ce sont elles qui manquent au dossier. Libre au magistrat du *Temps*, qui ne les a pas lues, de les déclarer sans importance.

PALAIS - BOURBON

Séance du 10 mars

Suite de la discussion d'un projet de loi relatif aux Caisses d'épargne.

La Chambre avait renvoyé à la Commission un amendement tendant à élever de 1,000 à 2,000 fr. le maximum du compte ouvert à chaque déposant.

La Commission adopte provisoirement cette augmentation, mais en spécifiant que pour les nouveaux versements le chiffre de 2,000 fr. serait diminué de 100 fr. chaque année jusqu'à ce qu'il eût été ramené à 1,500 fr.

Par conséquent, cinq ans après la promulgation de la loi, le maximum du compte ouvert à chaque déposant serait définitivement fixé à ce dernier chiffre.

Cette combinaison a été ratifiée par la Chambre.

L'interpellation de M. Turrel sur la politique économique viendra lundi.

Les ministres des affaires étrangères et du commerce prendront part au débat.

Ils déclareront ne pas croire qu'il y ait lieu

de réviser les tarifs, mais conserver toute liberté d'action pour les changements nécessités par des considérations différentes de celles existant actuellement.

SÉNAT

La commission des finances a entendu M. Boutin, directeur des Contributions directes.

Elle s'est occupée ensuite des impôts sur les pianos, les livrées et les vélocipèdes.

Elle paraît hostile aux deux premiers et favorable au dernier.

Quant à l'impôt sur les opérations de Bourse et à la réforme des patentes, la commission est en principe favorable.

Elle a seulement l'intention d'introduire dans le projet des modifications de détail.

Le procès de corruption

Audience du 10 mars

Les témoins

Le premier témoin appelé est l'expert Flory. Il charge, avec une certaine passion, M. de Lesseps et les administrateurs du Panama, et s'attire de M. Barboux d'assez mordantes répliques.

M. Robert Thierrée

C'est dans ses bureaux qu'ont été saisis les talons de chèques.

Reinach avait libellé lui-même certains chèques et avait inscrit les initiales des bénéficiaires au talon.

M. Emmanuel Propper

Est allé toucher le fameux chèque de trois millions à la Banque de France.

M. Rondeloux

Ancien député, dépose sur le changement d'attitude de M. Sans-Leroy lors du vote relatif au Panama.

M. Salis. — Incident

M. Las-Cases lui demande si le président Carnot n'a pas été mis au fait des scandales.

R. — J'ai entendu M. Yves Guyot dire qu'un jour il avait vu M. Constans mettre la main sur un portefeuille et déclarer qu'il allait remettre au Président de la République une liste de plus de cent noms de gens, — le mot de députés ne fut pas prononcé, — ayant tripoté dans le Panama.

A la demande de la partie civile, le président enjoint à M. Salis de ne pas s'écarter, l'incident devant être ultérieurement poursuivi avec un autre témoin.

M. Chantagrel

Le témoin affirme que le sieur Souligon lui a fait les ouvertures de la part de M. Ch. de Lesseps qui oppose la dénégation la plus absolue.

M. Claude Rateau

En sa qualité de garçon de bureau, introduisait les visiteurs chez M. Marius Fontane et lui remettait les plis sans en avoir connaissance.

M. Eugène Rustert

Garçon de bureau à la banque Propper, a touché le chèque Antonin Proust.

M. Stéphane

Employé à la banque Propper, fournit des

détails sur le concours qu'il a prêté à M. de Reinach.

Le président. — Ne vous dit-il pas de plier la liste écrite par vous, de la mettre à l'adresse de M. Clémenceau et de la porter vous-même à son domicile ?

R. — Oui. Arrivé à l'appartement de M. Clémenceau, j'ai remis la lettre à la domestique.

M. Deschamps

M. le président. — Expliquez-vous sur la saisie faite chez vous de papiers déposés par Arton. Dans quelles circonstances ont-ils été laissés ?

R. — Il les a laissés pliés dans une facture oubliée.

La défense oppose à cette déclaration du témoin sa déposition de l'instruction qui est absolument contraire.

M. Floquet

Sur interpellation de M. de Lesseps qui, semblant le considérer comme un accusé, demande au témoin s'il reconnaît avoir fait faire des démarches auprès de lui par Arton, Floquet oppose un démenti absolu.

Selon lui, les fonds secrets étaient bourrés comme le sac d'un Rothschild.

M. Ch. de Lesseps. — Puisque l'état des fonds secrets était si brillant au ministère de l'intérieur, comment se fait-il que vers la fin de 1887, Vlasto ait dû avancer cent mille francs, puis cinquante mille au gouvernement ? Comment se fait-il encore que l'état des fonds du ministère de l'intérieur fut tel qu'il ait dû faire cette avance qui lui a été remboursée pour cent mille francs seulement, longtemps après, par les trois caisses, du ministère de l'intérieur, du ministère des affaires étrangères et du ministère de la guerre.

Quant aux cinquante mille francs, l'instruction a établi qu'ils n'avaient pas été remboursés à Vlasto.

Comment, si la caisse était si bien garnie, n'avait-on pas remboursé M. Vlasto ?

A la question si nettement posée, M. Floquet répond avec le plus visible embarras.

M. Floquet. — Vous rappelez là des faits qui appartiennent à une administration et à une présidence antérieures, ces faits remontent au ministère de M. Rouvier.

M. Ch. de Lesseps. — M. de Reinach a remboursé sur les fonds du Panama pour le ministère de M. Floquet, en 1888, les cinquante mille francs avancés à l'administration précédente, à la fin de 1887.

M. Floquet. — Est-ce qu'on m'a parlé de l'état des fonds secrets du ministère antérieur ?

Incident

A ce moment l'explosion des murmures et des protestations est si violente, si unanime, que le président ordonne l'expulsion du public. Les gardes sont impuissants à l'opérer de prime abord. Après un temps fort long, ils l'exécutent enfin au milieu des cris et des sifflets.

Plus ému qu'il n'est possible de le dire, M. Floquet continue ainsi :

— Les fonds secrets sont régis par les ministres qui en ont l'administration et qui rendent compte seulement au Président de la

République. Vous ne pouvez demander le paiement au ministre de 1888 des dettes antérieurement contractées.

Personne au monde ne m'a dit que sur les fonds secrets de M. Rouvier il y eût un déficit ou une dette quelconque à payer.

M. Ch. de Lesseps. — Je proteste en présence du témoin de façon solennelle. J'ai rapporté fidèlement la vérité des faits et de tous les détails. Je n'en retranche rien. Tout ce que j'ai affirmé, je l'affirme encore.

L'impression produite par les faux-fuyants de M. Floquet, par son attitude pénible en présence de la clarté des allégations de M. de Lesseps est évidente pour tous.

M. Barboux. — M. le président veut-il me permettre de donner lecture à M. Floquet des paroles prononcées par lui à la Chambre, visant la répartition des fonds du Panama :

« J'aurais poussé la candeur un peu loin si j'avais pu me figurer que, dans la répartition du fonds spécial destiné à la publicité des journaux et régulièrement touché par eux, les influences politiques ne s'exerceraient pas, et si, m'enfermant dans une indifférence qui eût été une véritable abdication, je n'avais pas, au moyen des informations que j'ai recherchées et des communications qui m'ont été spontanément faites, observé et suivi d'aussi près que possible cette répartition, non pas au point de vue commercial qui ne me regardait pas, mais au point de vue politique qui intéressait l'Etat. »

Quelles sont les informations que M. Floquet a recherchées ?

M. Floquet. — Mais mon cher collègue et confrère, en balbutiant la phrase que vous m'opposez et que vous trouvez très bien faite, est une phrase un peu énigmatique et qui m'a fait beaucoup de tort.

Je puis même expliquer en deux mots toute la phrase :

On a tout à fait exagéré ce que je voulais dire, on m'a accusé pour ce mot de surveillance que d'avoir présidé à la distribution des fonds destinés à la presse.

A ce moment j'étais ministre, au plus fort de la lutte contre la faction qui avait introduit contre la République les grosses manifestations à coup d'argent.

On me conseilla alors de trouver d'où venait l'argent et je m'efforçai de le faire.

J'ai fait diverses surveillances quand l'émission du Panama fut votée, et que la liste de répartition fut préparée entre les journaux. Je fus préoccupé à la pensée de la distribution de plusieurs millions aux journaux. Je me demandais si les millions n'iraient pas grossir la thèse des adversaires de la République.

J'ai fait faire des recherches ministérielles quels avaient été les attributions et pour connaître si la Compagnie avait eu la volonté de servir telle ou telle faction politique.

J'ai ensuite des communications spontanées.

On est venu chez moi effrayé de ce qui se disait.

Je me suis informé alors de source sûre, on m'a dit : Vous trompez-vous.

Il n'y a aucune espèce de distribution poli-

tique. Il n'y a qu'une distribution commerciale et on me produit une liste non de personnes, mais de journaux républicains. Je ne vis pas celle des autres journaux.

J'ai rendu la liste sans ajouter ni un mot, ni une réflexion. L'entrevue avait à peine duré trois minutes.

M. Barboux. — Cette déclaration est sensiblement différente de celle qu'a fait M. Floquet devant la Commission d'enquête et pour le prouver le défenseur relit la fin de la déclaration.

M. Floquet plus nerveux que jamais répond alors :

« Je m'arrête, je n'ai à donner ni un nom ni une indication sur des secrets confiés au ministre de l'intérieur. »

M. Boullay pose cette question bien gênante pour M. Floquet :

— Connaissez-vous Arton ?

M. Floquet. — Je l'ai vu trois fois.

M. Boullay à M. de Lesseps. — Arton est-il bien venu vous trouver de la part de M. Floquet ?

M. de Lesseps. — Oui, absolument.

Cette dernière question est posée à M. Floquet et le cloue sur place, sans qu'il puisse faire autre chose que de se retrancher derrière le secret professionnel.

— Avez-vous eu communication des dépêches envoyées par Cornélius Herz à M. Reinach ?

M. Floquet, très embarrassé :

« C'est en vertu de la loi de sûreté générale qui donne au ministre le droit d'ouvrir toutes les dépêches qu'on lui transmet, mais c'est sur ce point qu'il doit le plus garder le secret. »

Impossible de rendre l'effet produit par cette déclaration qui a vraiment frappé de stupeur.

C'est au milieu d'une extrême surexcitation qu'il quitte la barre et va s'asseoir sur un des bancs réservés aux témoins.

Clémenceau et Freycinet

Pendant plus de deux heures, ces deux hommes politiques sont restés à la barre dans l'obligation d'expliquer leur conduite et passés au crible par M. de Lesseps et les avocats.

M. Clémenceau a en partie confirmé, en partie nié les affirmations de M. de Lesseps.

Il a cherché à montrer qu'il avait rompu avec Herz, lors du versement des 600,000 fr., mais sur ce point M. Barboux lui a opposé une lettre en contradiction absolue avec son dire.

Il a dû se rendre à l'évidence en ce qui concerne sa démarche avec M. Ranc chez Freycinet pour amener de Lesseps au versement des douze millions, et l'employé de banque Stéphane a énergiquement maintenu qu'il avait porté chez lui la lettre et la liste complète des bénéficiaires de chèques dressée par le baron de Reinach.

Enfin, il a laissé échapper ce mot qu'il faut retenir que Reinach lui avait dit en le quittant la dernière fois qu'il saurait se soustraire à une comparution en justice.

Il y aurait certainement beaucoup à dire sur cette déclaration dont on appréciera l'importance.

Après M. Clémenceau, M. de Freycinet est venu en quelque sorte plaider les circonstances atténuantes.

Lui aussi a confirmé la démarche faite par MM. Clémenceau et Ranc et il a dû reconnaître la façon dont il était intervenu auprès de M. de Lesseps pour l'allocation de douze millions exigée par Reinach.

La seule atténuation qu'il ait en quelque sorte sollicitée de M. de Lesseps, c'est qu'il déclarât que l'on ne saurait moralement lui imputer la remise de fonds faite à Reinach à la suite de son intervention.

C'est sur cette déposition que l'audience a été levée à six heures.

Nous renouons à dépeindre l'agitation qui s'est produite à la suite de ces dépositions capitales qui rendront mémorables l'audience de ce jour.

UNE NOTE D'ARTON

A la suite de l'incident soulevé à la première audience de la Cour d'assises par M. Danet,

avocat de M. Sans-Leroy, il a été question des papiers saisis à la société de dynamite et chez M. Deschamps, ami d'Arton.

La communication, qui en a été demandée, a été faite hier.

On y a relevé une trentaine de noms de sénateurs, députés, journalistes, fournisseurs et autres, en regard de chacun desquels se trouvent un ou plusieurs chiffres, suivis de caractères hiéroglyphiques. Arton avait l'habitude d'écrire toutes ses notes en caractères pouvant être compris de lui seul.

INFORMATIONS

LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Le gouvernement accepte l'amendement de M. Trouillot d'après lequel aucune élection n'aurait lieu à partir de la promulgation de la loi sur les circonscriptions électorales.

Cet amendement, qui aurait un caractère rétroactif, viserait les sièges actuellement vacants.

RÉGIME DES BOISSONS

M. Chiché interpellera le ministre des finances sur les motifs qui l'ont déterminé à accepter la disjonction et la non incorporation de la réforme des boissons dans le budget de 1893.

LES DÉPÊCHES DE CORNELIUS

Aujourd'hui, M. de Lamazelle interpellera sur la disparition des dépêches comminatoires adressées par Cornélius Herz à M. de Lesseps et demandera qu'elles soient rétablies au dossier du procès de corruption.

CONSEIL D'ÉTAT

Un contribuable a soumis au Conseil d'Etat la question des indemnités que s'attribuent les conseillers municipaux de Paris. Le Conseil d'Etat a rejeté le recours comme non recevable pour défaut de qualité. Mais le commissaire du gouvernement a cité un arrêt de la Cour des comptes interdisant aux conseillers municipaux les allocations par abonnement.

LES CORROMPUS DU PANAMA

Du Voltaire :

« Il est, à coup sûr, deux des accusés dont on peut prévoir le sort ; j'ai nommé MM. Baïhaut et Sans-Leroy : très certainement, ils seront condamnés au maximum qui n'est que de cinq années d'emprisonnement ; car si la peine de mort châtiât ces crimes, le jury aurait le devoir de l'appliquer à ces odieux personnages. »

« Pour l'homme qui, ayant eu l'honneur de représenter son pays et d'occuper les plus hautes fonctions de l'Etat, a abusé de sa situation et de son influence pour trafiquer de son mandat, pour vendre sa conscience, pour trahir la confiance sacrée de ses concitoyens, pour ce lâche, pour ce criminel, il ne peut être de pitié. »

« Et l'attitude de Baïhaut, au cours de son interrogatoire, n'est pas faite pour concilier les sympathies du plus indulgent ou du plus faible. »

AU CONSEIL MUNICIPAL DE NÎMES

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Nîmes a adopté par 17 voix contre 10 un vœu tendant à allouer une somme de 12,600 francs par an aux conseillers pour frais de représentation.

Le conseil a également émis un vœu en faveur du rétablissement du scrutin de liste pour les élections législatives.

UN GRAND ÉVÉNEMENT

Il nous vient de Vienne une nouvelle bien étrange.

Si ce qu'on dit se réalise, il y aura de grands changements, non seulement dans la politique intérieure de l'Autriche, qui passerait aux mains du parti clérical, mais encore dans la politique extérieure de la monarchie austro-hongroise.

L'archiduc Charles-Louis et ses fils ne se sont jamais consolés de 1866 ; ils sont restés les partisans d'une entente avec la Russie.

Patriotisme et Franc-Maçonnerie

Sous ce titre, la *Libre Parole* a publié, récemment, un article qui est en train de faire son tour de France.

On y raconte qu'en 1886, dans une séance de la loge de Vincennes, le grand expert avait, aux applaudissements des assistants, démontré l'intérêt de la France et de la Franc-Maçonnerie à ce que l'Alsace-Lorraine demeurât allemande.

Un grand nombre de journaux ayant protesté, la Franc-Maçonnerie avait essayé d'en pallier l'effet en ayant recours à un plébiscite.

La question fut ainsi posée aux 409 loges de France :

« La loge de... approuve-t-elle la délibération de la loge *le Globe*, de Vincennes, qui a étudié et approuvé, dans sa séance du 3 septembre 1886, les motifs devant faire désirer à la France, à la Franc-Maçonnerie surtout, que l'Alsace-Lorraine demeure allemande ? »

Sur les 409 loges, six seulement blâmèrent les Francs-Maçons de Vincennes.

La *Presse* ajoute les réflexions suivantes :

« On a dit que le mot « impossible » n'était pas français.

« Et, pourtant, il est impossible que les faits se soient accomplis comme on les raconte.

« Il est impossible que la presque unanimité des vingt-cinq mille adeptes ait adhéré à cette négation monstrueuse de l'honneur national et de la patrie française.

« Il est impossible qu'il s'y trouve autant de fous dangereux, de misérables inconsistants.

« Autrement, il faudrait conclure que les directeurs du maçonisme ne sont rien moins que *Francs*, et qu'ils reçoivent secrètement de Berlin leur mot d'ordre.

« Il faudrait sommer le gouvernement d'écraser sans pitié cette vermine sacrilège, complice avérée de l'ennemi national.

« Il faudrait prendre les noms de tous les traitres et fustiger, de main de peuple, l'un après l'autre, au pied de la statue de Strasbourg, dans leurs oripeaux de Courtille, tous ces philanthropleutres.

« Mais non ! je le répète, il a certainement été impossible à des Français d'être aussi vils, aussi serviles, aussi odieusement imbeciles, aussi lâches.

« Et la Franc-Maçonnerie française tout entière va se lever pour démentir catégoriquement, avec une légitime colère, l'abominable calomnie.

« Mais qu'elle se hâte, ou, comme en toutes les révolutions, il sera trop tard ! »

Nous croyions, nous aussi, qu'il était impossible que des Français fussent aussi vils, aussi serviles, aussi odieusement imbeciles, aussi lâches !

Nous pensions que la Franc-Maçonnerie française tout entière se lèverait pour démentir catégoriquement ces informations.

Il n'en a rien été. Il y a dix jours déjà que cet article a été publié, et ce démenti que notre cœur de Français nous faisait désirer n'est pas venu encore. Aucun Franc-Maçon, aucun, n'a protesté.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 mars 1893

Le marché est dans de meilleures dispositions aujourd'hui. On attribue l'amélioration des rentes et valeurs françaises à la reprise dont bénéficient les fonds étrangers et à l'approche du coupon à détacher sur le 3 0/0 lequel remonte à 97.97. Le 4 1/2 reste à 106.

La Banque de France est en progrès à 3,915. Le Crédit Foncier est très ferme à 986. L'assemblée générale des actionnaires est annoncée pour le 1^{er} avril. On sait par le bilan de fin d'année que les résultats obtenus sont satisfaisants. La Société Générale se maintient au comptant à 475. Il est à prévoir que les 6.25 du solde du coupon de 12.50 seront promptement regagnés étant donnée la progression des bénéfices.

Le Crédit Lyonnais reste en ferme tendance à 775 fr.

Le Comptoir National d'Escompte conserve

le cours de 497 fr. La comparaison du bilan de 1892 avec celui de 1891 fait ressortir des augmentations notables dans les chiffres des portefeuilles français et étrangers en faveur du dernier exercice.

Les Fonds Autrichiens sont toujours très tenus. La récente émission de l'Emprunt or à 0/0 a élargi et ralermi le marché de ce fonds d'Etat qui par ce temps d'abondance d'argent offre un placement particulièrement avantageux, surtout à la veille d'un coupon de 2 0/0 qui se détache le 1^{er} avril prochain.

Les Chemins Economiques valent 425 fr.
Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 11 MARS

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 12°
Ce matin, à 8 h.		+ 4°
Midi,	765 ^{m/m}	+ 15°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 1°

UN SCANDALE

La Libre-Pensée de Saumur et la pornographie

Une infâme brochure, d'une pornographie qui dépasse toute idée, circule actuellement dans notre ville.

Elle a été éditée à Saumur à l'occasion du banquet donné par la Libre-Pensée le 20 décembre 1892 et porte le nom de l'imprimeur.

Nous nous refusons à décrire les abominables gravures qui l'émaillent, mais nous dénonçons l'infamie à qui de droit, d'une part, le procureur de la République qui ne voudra pas se rendre complice en ne poursuivant pas l'auteur de cette monstruosité, d'autre part l'éditeur lui-même qui, si, par malheur, son libelle tombait entre les mains d'un enfant, risquerait fort de se faire vigoureusement froter les oreilles par les pères de famille révoltés.

Le discours prononcé au banquet par le président ou vice-président de la Libre-Pensée figure dans la brochure et en forme le texte ; l'outrage à la religion et aux mœurs s'y étale à chaque mot.

Quel est ce président ou vice-président ?

Il n'a pas le droit de garder l'anonyme, car on lui attribue une part d'influence considérable dans les affaires de la politique locale.

Les dessins sont d'un impudeur scandaleuse.

Quel est le coquin, le misérable, l'infâme qui a osé user de son talent (?) pour de telles horreurs ?

Tout le monde le nomme et l'on s'effraie à la seule pensée qu'il puisse être appelé à donner des leçons à la jeunesse.

Mais ces gens-là se cachent ; ils ont honte de ce qu'ils font.

Nous ne tarderons cependant pas à les connaître, car le procureur ne peut se refuser à mettre sa police sur pied pour les découvrir.

UN PÈRE DE FAMILLE.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites données à ce scandale sans précédent à Saumur.

Perception de Saumur

Il est rappelé aux contribuables qui se libèrent de leurs impôts par acomptes, que leur premier paiement doit être effectué avant le 30 mars en raison des versements à faire, aux diverses caisses publiques, pour le premier trimestre de 1893.

Avertissement aux électeurs

Il est presque certain que les élections législatives qui devaient se faire au mois d'octobre se feront, par anticipation, soit dans les derniers jours de juillet, soit dans les premiers jours d'août.

Nous en avertissons les électeurs pour qu'ils se préparent.

Conseil Municipal

L'abondance des matières nous oblige à remettre à lundi le compte-rendu de la séance d'hier soir au Conseil municipal.

Disons cependant que M. Coutard a été élu secrétaire pour la session et que le projet du marché couvert est renvoyé à l'étude.

Quant au kiosque, il sera élevé sur l'emplacement de l'ancien.

Bal de bienfaisance

Le Comité a l'honneur de rappeler aux invités que l'ouverture du bal aura lieu, ce soir, à 10 heures précises, dans le foyer du théâtre (entrée par le péristyle).

Les personnes qui se présenteront au contrôle devront être munies de leur carte.

Les invités qui n'auraient pas versé leur souscription pourront en payer le montant en entrant au bal.

La carte est rigoureusement personnelle et donne le droit d'entrée à l'invité et aux dames et demoiselles de sa famille.

Les jeunes gens doivent avoir une carte personnelle.

L'entrée et la salle du bal seront chauffées et splendidement décorées. Les organisateurs ont assuré le service du vestiaire et du buffet.

LES MEMBRES DU COMITÉ.

Le concert de l'Harmonie

L'abondance des matières nous oblige à remettre à lundi un compte-rendu détaillé d'un de nos collaborateurs sur le concert de l'Harmonie Saumuroise.

Un ivrogne peu commode

Hier, dans l'après-midi, la police a dû expulser du débit de M. Alzon, rue de la Petite-Bilange, où il faisait du scandale, un raccommodeur de faïence bien connu par la ville.

Cet individu qui vociférait des injures contre la France et les Français et appelait les Prussiens à la rescousse a été conduit au violon, d'où il est sorti ce matin assez penaud, avec un procès-verbal pour ivresse.

Le repos du dimanche

Nous savons qu'un grand nombre d'employés de notre ville sont décidés à suivre l'exemple de leurs confrères d'Angers et à réclamer un peu de repos le dimanche. Nous ne pouvons que les engager à persévérer dans cette voie et à s'organiser le plus rapidement possible.

Dès qu'une réunion pourra être provoquée, des démarches seront faites auprès de M. de Villiers, qui a si pratiquement traité la question à Angers, pour qu'il veuille bien venir à Saumur faire une conférence à ce sujet.

La température

L'abbé Fortin annonce des perturbations. On fera bien, dit-il, d'attendre le passage de cette bourrasque pour la taille des vignes; rien ne presse. Il y aura un faible abaissement de la température; de faibles gelées sont à craindre, peut-être des neiges dans les parties élevées, ou de grands brouillards qui donnent l'influenza.

Prendre contre l'influenza les précautions de retirer les fleurs et les plantes des appartements et toutes les essences; au contraire, faire usage d'alcalin.

Avis aux négociants

Un agent d'affaires parcourt les villes, offre aux négociants de vendre leur fonds de commerce aux conditions les plus avantageuses et sans rémunération exagérée.

Mais il faut signer un papier préparé à l'avance et qui contient la partie principale de l'opération.

Sous le n° 3, il est stipulé que l'agent pourra faire une traite de cent francs sur le négociant aussitôt la première insertion parue aux Petites Affiches Parisiennes.

La traite ne se fait pas attendre, mais aussitôt les cent francs encaissés, on comprend, du reste, que le tour est joué et que l'agent ne s'occupe plus de rien.

Dernièrement, cet agent a récolté dans la ville cinq ou six engagements; les uns ont

payé, mais tel autre, mieux conseillé, a signifié par lettre recommandée défense de faire aucune insertion, a révoqué son mandat, et, par retour du courrier, il recevait sa résiliation.

L'agent ne tient pas à ce qu'on regarde dans ses opérations.

Définiez-vous de tous ces agents inconnus.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Audience du 9 mars

La collision de Brézé

Nos lecteurs se rappellent la collision qu'il y a eu, voilà près de deux mois, près la gare de Brézé. Un train de ballast s'était rencontré avec un train de marchandises.

Il n'y avait eu heureusement pas d'accident de personne à déplorer, mais les dégâts matériels avaient été assez importants.

MM. les chefs de gare de Brézé et de Montreuil ont été poursuivis et ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Saumur, pour blessures par imprudence, à chacun six jours de prison et 50 fr. d'amende.

M. le chef de gare de Brézé a fait appel et comparait jeudi devant la Cour.

Après plaidoirie de M^e Boisson, avocat à Saumur, qui s'est efforcé de démontrer qu'il n'y avait pas de la faute de son client, la Cour a acquitté M. le chef de gare.

Les boulangers de Vihiers

Le tribunal de commerce de Saumur a rendu, mardi dernier, son jugement dans l'affaire intentée par quatre boulangers de Vihiers à un de leurs confrères, le sieur Hervé.

Les boulangers de Vihiers avaient fait entre eux une convention aux termes de laquelle ils s'interdisaient de recevoir de la farine en échange de pain, et une clause de ce traité portait que le premier qui l'enfreindrait serait passible de 500 francs de dommages et intérêts.

Hervé passa outre et ses confrères lui réclamèrent l'indemnité prévue par le contrat sur lequel il avait apposé sa signature.

Le tribunal de commerce, appelé à se prononcer sur cette affaire, conclut ainsi:

« Par ces motifs :
« Condamne Hervé à payer aux requérants la somme de 500 francs à titre d'indemnité, le condamne en outre à tous les frais et dépens. »

Cavalcade de la Mi-Carême

A la liste des cavalcades de charité qui auront lieu demain dimanche, nous devons ajouter celle de Cholet.

Cette fête promet d'être au moins aussi brillante que toutes celles qui ont eu lieu à Cholet jusqu'à ce jour. Elle se compose de plus de cinquante chars et groupes.

Accident dans une imprimerie

Un jeune apprenti de l'imprimerie Suppligeon, à Tours, rue de la Préfecture, s'est fait prendre hier, à 2 heures et demie, le bras gauche dans une presse typographique.

Le membre est entièrement broyé.

Le docteur Courbon, appelé en toute hâte, a donné les premiers soins au petit blessé et a ordonné son transport immédiat à l'hospice général.

Pour amoncer les pêcheurs !

On essaye d'acclimater dans nos rivières des spécimens de poissons les plus exotiques.

C'est ainsi que la station agricole le Nid-Verdier vient de recevoir 40,000 œufs de truites arc-en-ciel venant des cours d'eau de la Californie.

Ces nouveaux poissons, inconnus en Europe, sont de couleur magnifique, d'où leur nom.

Avant peu, on en peuplera nos rivières.

Un jugement intéressant

Le tribunal des conflits vient de rendre un jugement dont la portée pratique est considérable.

On sait qu'une loi du 28 juillet 1885 a fixé les conditions dans lesquelles sont effectuées les opérations relatives à l'établissement des lignes téléphoniques; cette loi a donné à l'Etat le droit d'établir des supports à l'extérieur des

murs ou sur les toits, à condition qu'on y puisse accéder de l'extérieur et sans autre indemnité au propriétaire que la réparation du préjudice résultant des travaux de construction de la ligne ou de son entretien.

Or, l'administration, lors de l'établissement d'un réseau téléphonique à Tours, pénétra, en vertu d'un simple arrêté préfectoral, dans une maison, ouvrit le toit et installa dans le grenier des poutres en fer pour servir de support à une herse destinée à recevoir des isolateurs et à centraliser des fils.

Les propriétaires ayant demandé, devant le tribunal civil, la suppression des travaux, le préfet revendiqua la connaissance du litige pour l'autorité administrative; mais le tribunal des conflits a donné raison aux propriétaires.

Sa décision porte que de pareils travaux ne constituent pas l'exercice de la servitude établie par la loi, mais une emprise sur une partie intérieure de l'immeuble et qu'ils entraînent une véritable dépossession. Il en résulte que les propriétaires sont fondés, en pareil cas, à demander à l'autorité judiciaire soit une indemnité, soit même la suppression des travaux exécutés.

M. J. Coutard a l'honneur d'informer sa clientèle que venant de joindre à sa maison celle de M. Blondeau, son magasin et son salon sont transférés, depuis le 1^{er} mars, à la « Petite Jeannette », rue d'Orléans, 30.

M. Coutard s'empresse aussi d'affirmer qu'on trouvera toujours chez lui les produits de première marque dont la qualité incontestée lui a valu la confiance de tous ses clients.

La Maison Crémieux, tailleur, vient de recevoir un choix considérable des dernières nouveautés pour la saison de Printemps et Été. Nous nous faisons un devoir de l'annoncer au public saumurois qui, comme toujours, est soucieux de bien se vêtir, et à peu de frais. Nous engageons vivement nos lecteurs à ne visiter que la maison Crémieux, rue d'Orléans, 27.

Voir l'annonce à la 4^e page.

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS
Le 10 mars. — Jeanne-Augustine-Célestine Doineau, 4 mois, rue de Fenet.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.
Sommaire des gravures du numéro du 11 mars 1893 :

BEAUX-ARTS : Exposition des œuvres de Meissonnier; Un homme d'armes et son cheval. — Le Café. — Un Incroyable. — Un Abbé. — Etude de Vedette.
SALON DE 1892 : La lecture de la Bible, Tableau de M. Bretegnier.
PORTRAITS : (Nécrologie) : S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes. — M. Taine, de l'Académie française. — Larmée-Pacha.
PARIS : Inauguration du Palais d'hiver au Jardin d'Acclimatation. — Le lunch dans le Palmarium. — Les Tripôts.
PORTRAITS : Alberti Pickmann, le liseur de Pensée.
ÉTRANGER : Chine : Le jeu de Fan-Tan, à Macao. Madagascar : Naufrage du La Bourdonnais.
En supplément : Voyage en Istrie, par G. Lenôtre, illustrations de G. Rouillet.
Le numéro : 50 centimes.

CONSEILS ET RECETTES

CONTRE LES MAUX DE DENTS
Extraire le jus de persil bien frais en le broyant dans un mortier.

Mélanger à ce jus une même quantité d'alcool et en faire couler 3 ou 4 gouttes dans le conduit de l'oreille.

Si le mal résiste, en mouiller l'oreille et ses alentours et en frotter les gencives.

Marché aux bestiaux de la Villette

ESPÈCES	AMENÉS	Vendus	PRIX DU KILOG.		
			1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	1567	1467	1 52	1 38	1 16
Vaches	502	458	1 44	1 20	0 86
Veaux	523	490	1 96	1 76	1 56
Moutons	717	682	1 90	1 70	1 50
Porcs gras	10308	9850	1 92	1 76	1 58
Blés disponib.	21.25				
Avoines id.	17				

Dernières Nouvelles

L'EMPEREUR GUILLAUME EN ITALIE
L'empereur Guillaume vient d'envoyer au Pape une dépêche pour lui annoncer que vers la fin d'avril il lui rendrait une visite solennelle avec l'Impératrice.
Le Conseil municipal a donné un vote de confiance au maire de Rome au sujet du programme des fêtes qui auront lieu à l'occasion de la visite des souverains allemands.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

LUNDI 13 Mars 1893

Avec le concours de M^{me} GUILLON-TAUFENBERGER, M^{me} DESGORIA, M. E. CAZENEUVE, M. DALBRESSAN

Première représentation à Saumur de

WERTHER

Drame lyrique nouveau en 4 actes et 5 tableaux (d'après Goethe),

Poème de MM. Edouard Blau, Paul Milliet et Georges Hartmann, musique de J. MASSENET.

Premier acte, La maison du Bailli.
Deuxième acte, Les Tilleuls.
Troisième acte, Charlotte et Werther.
Quatrième acte : 1^{er} tableau, La Nuit de Noël; 2^e tableau, La mort de Werther.

Distribution. — Werther, MM. Emile Gaze-neuve; Albert, Dalbressan; Le Bailly, Sassard, Schmidt, Jahn; Johann, Millard; Bruhlmann, Vallée; Charlotte, M^{me} Guillon-Tauffenberger; Sophie, Desgoria; Katchen, Echaud; Gretel, Karl, Fritz, Clara, Hans, Max, enfants du Bailly, Milton, C. Peltier, la petite Adèle Milton, la petite Ida Milton, Léon Milton, Jules Milton. — Invités, invitées.

La scène se passe dans les environs de Wetzlar, près de Francfort-sur-Mein, en 1788.

Grand orchestre du Théâtre d'Angers sous la direction de M. Paul FRÉMAUX.

Nous engageons nos lecteurs de lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris que nous publions aux annonces.

BOURSE DE PARIS

Du 10 Mars 1893

3 0/0	97 95
3 0/0 amortissable	98 20
4 1/2	105 85

Notre nouveau feuilleton

La semaine prochaine, nous commencerons la publication d'une œuvre d'un intérêt dramatique intense, **SOLANGE DE CRESNE**, par E. DE NOVIANT.

TAUPES Moyen INFALLIBLE et très pratique de les DÉTRUIRE toutes et partout, en quelques heures, aussi nombreuses qu'elles soient. Envoi gratis et franco du Prospectus conditionnel sur demande affranchie. LAPORTE, chevalier du Mérite agricole, agriculteur à Saint-Angel, par Montluçon (Allier).

Le Seul Véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est l'**ALCOOL** de **MENTHE** de **RICQLÈS**
Contre les moindres malaises, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre-grippe et refroidissements : excellent aussi pour la toilette et les dents. 54 Récomp. dont 30 Méd. d'or.
Exiger le nom **DE RICQLÈS**.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU
Rues d'Orléans et Beauvrepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,		0,60		1,10
— très fins,		0,70		1,60
— extra fins,		0,95		1,75
Haricots verts,		0,50		0,90
— extra recommandé,		0,55		1,00
— extra fins,		0,90		1,60
Flageolets,		0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.				
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.				

Le Gérant : G. JOUAUST

PRINTEMPS & ÉTÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus
Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.
Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure



PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis & franco

du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'Été, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^o

PARIS

sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions franco à partir de 25 francs

Etudes de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.
Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

Aux enchères publiques

EN 15 LOTS

Avec faculté de réunion

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet,

1^o La Propriété de Moyer

Située communes de Verrie et de Chenchutte-les-Tuffeaux;

Sur la mise à prix de 98,150 fr.

2^o Une CAVE, à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 17;

Sur la mise à prix de 1,000 fr.

3^o Et un PRÉ, commune de la Ménitrie (arrondissement d'Angers);

Sur la mise à prix de 12,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le Lundi 20 Mars 1893, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente;

2^o A M^e LE BARON, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3^o Et à M. LUDOVIC PROEST, à Saumur, rue Dacier, n° 43.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 44. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-Si-Jean, 5.

Etudes de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, 17, rue Beaurepaire.

Le Lundi 13 mars 1893, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire commis à la vente aux enchères publiques d'UNE MAISON, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 23 et 25, indivise entre les consorts Gripon.

Mise à prix : quinze cents francs.

Revenu net d'impôts : quatre cent quatre-vingts francs.

Pour insertion sommaire,

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

VENTE

Aux enchères publiques

A Saumur, en la Salle des Ventes Mobilières, 55, rue d'Orléans,

Le Mardi 14 Mars 1893, à 1 heure de relevée

DE 1,500 VOLUMES

Littérature, philosophie, sciences, histoire, géographie, lettres, arts, romans, etc., etc.

Par le ministère de M^e FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

Expressément au comptant, 40 0/0 en sus.

A VENDRE

A L'AMIABLE

BELLE PROPRIÉTÉ

Sise près le bourg de Vernantes
Comprenant 35 ares de bon terrain

Maison magnifique

Comprenant : rez-de-chaussée, 1^{er} étage, mansardes et greniers, en tout 18 belles pièces; servitudes et jardins.

S'adresser, pour traiter, à M. Joseph RAGAIN, marchand de biens, près la Geodarmerie, Vernantes. Facilités de paiement.

VIGNES AMÉRICAINES

OTHELLO : 5 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

M^e LECOY, avoué à Saumur, demande un PETIT CLERC sachant bien écrire.

Retrait de cautionnement

M^e Louis ALBERT, ancien avoué à Saumur, ayant fait au greffe, par acte en date du 28 janvier dernier, la déclaration de cessation de ses fonctions, et de son intention de retirer son cautionnement, fait la présente publicité pour se conformer à la loi.

Saumur, le 4 février 1893.

L. ALBERT.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Samedi 18 mars 1893, à 2 heures de l'après-midi,

En l'étude de M^e AUBOYER,

UNE MAISON

Avec Cour, Écurie et Remise

Située à Saumur, entre la rue de l'Île-Neuve, la rue de la Basse-Île et la rue Pharouelle.

Jouissance 1^{er} avril 1893.

Mise à prix pouvant être baissée : 5,000 francs.

Voir les affiches.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ

L'HOTEL du CHEVAL-GRIS

Situé à Saumur,

rues de la Petite-Bilange et de la Fidélité.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE, notaire.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^o CHATELAIS

Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

Une **DEMOISELLE** anglaise désire donner des Leçons d'anglais à domicile. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME recommandable demande un PETIT CLERC sachant bien écrire.



COFFRES-FORTS ACIER **PIERRE HAFFNER**

1^{re} Médaille d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1879.
12 et 14, PASSAGE JOUFFROY
— PARIS —

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, litr. 1 » 1/2 l. » 60
Pois Amieux, — 1 10 — » 65
— tr. fins, — 1 65 — » 70
Haricots verts, — » 90 — » 60
— Amieux — 1 » — » 65
— tr. fins, — 1 50 — » 90
Asperges sult^{es}, boîte, 1 40 et 1 85
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homard, Langouste^{es}
Saumon, Filets de hareng à l'huile,
Harengs marinés, Maquereaux, etc.

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Toute conserve manquée est échangée à présentation.

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE

MENUS

FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure

Demander les derniers prix.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.